



Newsletter

Date 25.08.2016
Embargo 25.08.2016, 11:00

Nr. 5/16

CONTENU

1. ARTICLE PRINCIPAL

Qualité des soins et niveau des coûts des hôpitaux suisses en comparaison internationale – Il est nécessaire d'améliorer le rapport prix-prestations

2. COMMUNICATIONS

- Baisse de la taxe sur les déchets de la Ville de Sion
- Tarifs des taxis de la ville de Lucerne : les tarifs maximaux ne seront pas augmentés
- Pas de baisse des émoluments des notaires genevois
- Parking pour vélos de la gare de Bâle : Le prix du ticket de remplacement est abaissé

3. MANIFESTATIONS / INFORMATIONS



1. ARTICLE PRINCIPAL

Qualité des soins et niveau des coûts des hôpitaux suisses en comparaison internationale – Il est nécessaire d'améliorer le rapport prix-prestations

La Surveillance des prix a comparé la qualité des soins et le niveau des coûts des hôpitaux suisses par rapport à l'étranger. Il en ressort que la qualité des soins de nos cliniques présente encore un potentiel d'amélioration en comparaison internationale, alors que leur niveau de coûts est parmi les plus élevés. Le rapport entre le prix et la qualité des soins doit nettement s'améliorer dans les prochaines années.

Le nouveau système de financement hospitalier est en vigueur depuis le début de 2012. L'introduction d'une structure tarifaire nationale (*SwissDRG*) doit non seulement renforcer la concurrence des prix et rendre plus transparents le décompte et le calcul des coûts, mais aussi améliorer la qualité des prestations médicales. Les études actuellement disponibles dans le cadre de l'évaluation du nouveau système de financement hospitalier n'ont pas montré une influence sensible de ce nouveau système sur la qualité, ce qu'on a expliqué par la récente mise en place du système¹. La Surveillance des prix ne s'arrête pas à ces études, mais s'intéresse à la qualité des soins dans une perspective plus large. Les considérations suivantes visent à apporter une contribution factuelle au débat sur la qualité des hôpitaux suisses en lien avec les coûts.

En Suisse, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)² et l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ)³ publient des indicateurs de qualité. Les indicateurs de qualité de l'OFSP (Swiss Inpatient Quality Indicators, CH-IQI) sont tirés de données dites « de routine » de la statistique médicale. Le principal indicateur de qualité publié par l'OFSP est la mortalité. Même si la mortalité signe la fin du processus de traitement, elle donne des renseignements sur la qualité de toute la chaîne de processus. Pour obtenir des résultats concluants, on calcule des ratios standardisés de mortalité (standardized mortality ratio, SMR)⁴ de manière à prendre en considération la structure des patients, qui diffère d'un hôpital à l'autre. Contrairement à l'OFSP, l'ANQ relève ses propres données pour mesurer la qualité. Par exemple, elle mène des enquêtes de satisfaction auprès des patients ou recense les infections post-opératoires. La Surveillance des prix estime que les indicateurs de qualité doivent répondre au principe d'objectivité, ce qui n'est pas le cas des enquêtes de satisfaction auprès des patients concernant la qualité des soins, qui peuvent être influencées par d'autres facteurs (p. ex. amabilité du personnel soignant)⁵.

En Suisse, il existe une série de sites internet permettant de comparer la qualité. Les sources de données sont les indicateurs de qualité de l'OFSP et de l'ANQ précités. Une enquête de *Saldo* a révélé que la pertinence des comparaisons de la qualité des soins proposées par les sites internet est limitée, car ces derniers ne recensent pas tous les indicateurs de qualité pour tous les hôpitaux. Cela

¹ Les études sur l'effet du nouveau financement des hôpitaux sur la qualité des prestations médicales sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.bag.admin.ch/evaluation/01759/07350/12642/12927/index.html?lang=fr>.

² Des informations et des documents relatifs aux indicateurs de qualité de l'OFSP sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.bag.admin.ch/hospital/index.html?webgrab_path=aHR0cDovL3d3dy5iYWctYW53LmFkbWUuLmNoL2t1di9zcGl0YWxzZGF0aXN0aWsvG9ydGFsX2ZyLnBocD9sYW5nPWZyJmFtcDtuYXZpZD1xaXNz&lang=fr.

³ Des informations relatives à l'ANQ sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.anq.ch/index.php?id=77&L=1>.

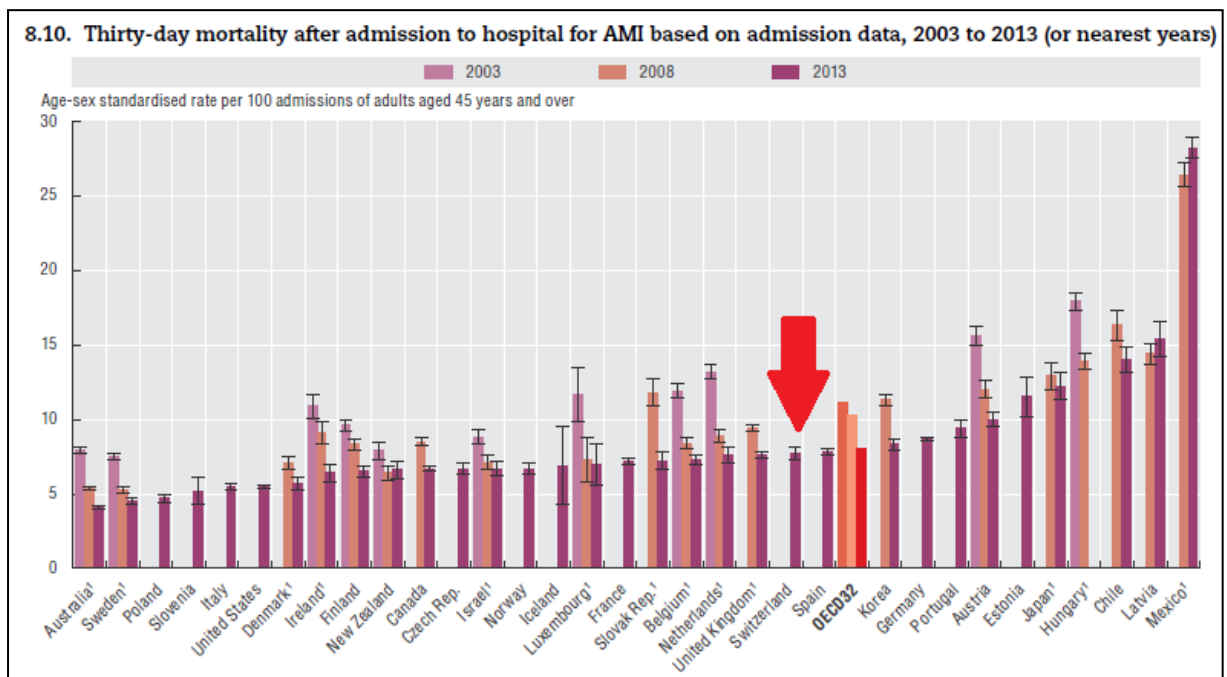
⁴ Le SMR est obtenu à partir du quotient du nombre de décès survenus dans un hôpital et du nombre de décès attendu. Un SMR supérieur à 1 signifie que la mortalité est plus élevée que la moyenne, alors qu'un SMR inférieur à 1 signifie que la mortalité est plus faible que la moyenne.

⁵ Des informations détaillées sur les indicateurs de qualité en Suisse peuvent être obtenues au chapitre 2 du rapport « Behandlungsqualität und Kostenniveau von Schweizer Spitälern im Ländervergleich » (lien sur la dernière page de ce document).



montre qu'il existe un potentiel d'amélioration dans le relevé des données des indicateurs de qualité qui rendrait ces indicateurs plus utiles et les comparaisons plus pertinentes⁶.

On peut utiliser les données de l'OCDE pour comparer la qualité des soins dans les hôpitaux suisses par rapport aux hôpitaux étrangers. L'OCDE publie, par exemple, des taux de mortalité correspondant à la part de patients de plus de 45 ans admis à l'hôpital pour un infarctus aigu du myocarde et décédés dans les 30 jours suivants. Les résultats figurent dans le graphique suivant :



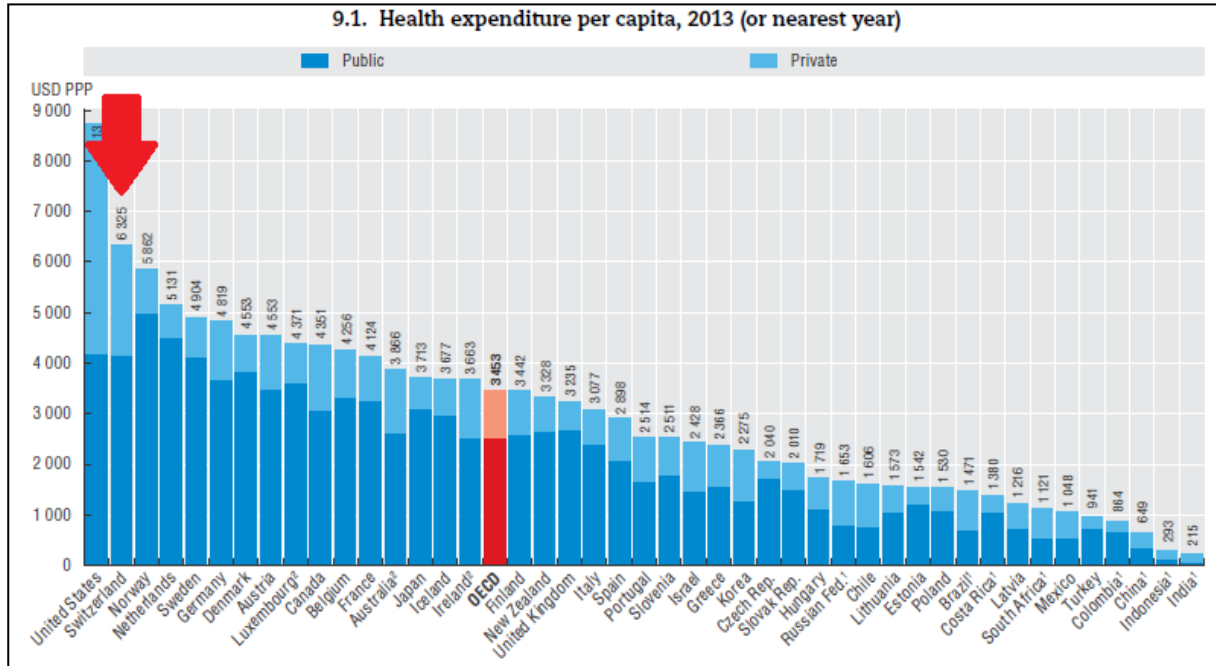
Graphique 1 : Taux de mortalité des patients admis à l' hôpital pour un infarctus aigu du myocarde (source: Health at a glance 2015; la flèche rouge pointe la valeur de la suisse, comme dans le graphique suivant)

Un faible taux de mortalité atteste d'une bonne qualité des soins. Sur la base des données de l'année 2013, la Suisse se situe en milieu de classement par rapport aux autres pays. Elle présente des résultats similaires pour d'autres maladies et d'autres indicateurs (p. ex. les complications post-opératoires)⁷.

Outre les indicateurs de qualité, l'OCDE fournit également des données sur les dépenses de santé. Le graphique 2 représente les dépenses de santé par habitant.

⁶ Cf. *Saldo* du 25 novembre 2015, «Spitalqualität: Im Internet nur Anhaltspunkte», p. 44s.

⁷ Cf. chapitre 3 du rapport mentionné à la note 5.



Graphique 2 : Dépenses de santé par habitant (en dollars, en données corrigées du pouvoir d'achat, source: Health at a Glance 2015)

La Suisse occupe les premières places du classement tant pour les dépenses de santé par habitant que pour la croissance des dépenses de santé par habitant et la part des dépenses de santé dans le PIB⁸. Les données des assureurs maladies montrent que les coûts hospitaliers évoluent dans la même direction que l'ensemble des dépenses de santé⁹.

Se fondant sur ce qui précède, le Surveillant des prix tire les conclusions suivantes :

1. Il est important de mesurer la qualité. Les critiques à l'encontre des sites internet existants montrent que les évaluations de la qualité ne sont pas encore optimales et devraient être améliorées.
2. Selon les données de l'OCDE, la qualité des soins en Suisse n'est que moyenne en comparaison avec les pays de l'OCDE. Divers indicateurs l'attestent. Dès lors, la participation aux évaluations de qualité (p. ex. celles de l'ANQ) devrait rapidement devenir obligatoire pour tous les hôpitaux et cabinets médicaux.
3. Les données de l'OCDE révèlent que les dépenses de santé sont élevées en Suisse, ce qui tend à montrer que la qualité des soins n'a pas de lien (direct) avec les coûts hospitaliers ou les dépenses de santé. Les importants coûts hospitaliers ne peuvent donc pas être directement justifiés par une grande qualité des soins. Autrement dit, les tarifs des hôpitaux suisses sont trop élevés par rapport à la qualité des soins prodigués.

Le rapport original est disponible en langue allemande à l'adresse suivante : www.monsieur-prix.admin.ch.

[Stefan Meierhans, Simon Iseli]

⁸ Cf. chapitre 4 du rapport mentionné à la note 5.

⁹ Des informations sont disponibles à ce sujet sur le site de l'OFSP, sous la rubrique Monitoring de l'évolution des coûts de l'assurance-maladie: <http://www.bag.admin.ch/kmt/index.html?lang=fr>.



2. COMMUNICATIONS

Baisse de la taxe sur les déchets de la Ville de Sion

Le Surveillant des prix et le comité de direction de l'Usine pour le traitement des ordures du Valais central (UTO) se sont accordés fin 2014 dans un règlement amiable sur une baisse du tarif de traitement de la tonne de déchets de Fr. 30.-, le faisant passer à Fr. 150.- (hors TVA) pour 2015. Le 9 février 2016, le Surveillant des prix a recommandé au conseil municipal de Sion de baisser la taxe quantité des ménages de la ville de Sion, afin de répercuter aux usagers la diminution des frais d'incinération de l'UTO. Le conseil municipal a suivi le 25 mai 2016 la recommandation du Surveillant des prix et a diminué la taxe quantité des ménages de Fr 150.- à Fr. 135.-

[Julie Michel]

Tarifs des taxis de la ville de Lucerne : les tarifs maximaux ne seront pas augmentés

Le Conseil municipal a, dans sa décision du 6 juillet 2016, décidé de suivre la recommandation du Surveillant des prix du 21 juin 2016 et a refusé la proposition d'augmentation des tarifs de la commission des taxis. La décision a été motivée par le fait que les calculs du Surveillant des prix et son argumentation parlaient contre une augmentation des tarifs maximaux.

[Stephanie Fankhauser]

Pas de baisse des émoluments des notaires genevois

Le Surveillant des prix a recommandé en mai 2014 au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de baisser les émoluments des notaires genevois pour les actes de vente immobilière d'au moins 50 pour cent, ainsi que d'établir un émolument maximal, soit de permettre aux notaires de facturer un émolument plus bas, comme le font les cantons du Tessin et d'Argovie. Cette recommandation était basée sur le fait que les émoluments des notaires avaient subi une forte augmentation depuis la dernière révision en 1996. Par exemple, pour la vente d'un logement à prix médian l'émolument du notaire se montait en 1996 à CHF 3'230 et à CHF 7'139 en 2013, soit une augmentation de plus du double pour la même prestation. Le Conseil d'Etat a refusé en décembre 2014 d'entrer en matière sur notre recommandation, en faisant entre autres valoir que les prestations notariales s'étaient complexifiées et multipliées, que la pratique notariale s'était modifiée et que les charges principales des Etudes avaient explosé (voir la réponse détaillée du Conseil d'Etat sur le site du Surveillant des prix sous Thèmes > Divers > Notariat). Le Surveillant des prix maintient son avis, à savoir que les émoluments acquittés pour la même prestation ont augmenté d'une manière non justifiable et doivent être abaissés.

Suite à la décision du Canton de Vaud de diminuer les émoluments des notaires pour un acte de vente immobilière, le Surveillant des prix a réitéré en mars 2016 au Canton de Genève ses recommandations adressées en 2014. L'émolument genevois est devenu de loin le plus élevé des cantons à notariat indépendant. Une différence de plus de CHF 4'000 d'émoluments dus au notaire pour la vente d'un bien d'une valeur de CHF 2 millions entre le Canton de Vaud (émoluments de CHF 4'375) et celui de Genève (émoluments de CHF 8'450) a été mise en évidence dans notre recommandation. Le Conseil d'Etat genevois a décidé en juin 2016 de ne pas revenir sur sa position de décembre 2014. L'argument principal de l'exécutif genevois consistait à dire qu'aux émoluments des notaires vaudois devaient obligatoirement s'ajouter leurs honoraires, alors que les émoluments facturés par les notaires genevois englobaient toutes les démarches en vue d'une opération immobilière. Le Surveillant des prix ne peut suivre cet argument, également dans la mesure où une enquête effectuée en mai 2014 par l'émission de la RTS « On en parle » en collaboration avec le magazine « Tout compte fait » a mis en avant qu'en tenant compte des émoluments, des honoraires et des débours et frais, la facture finale



du notaire genevois coûtait au minimum 40 pour cent de plus que celle d'un confrère vaudois pour l'achat d'une maison de CHF 800'000 (voir l'émission « Le manque de transparence des tarifs notariaux » du 18 juin 2014 de l'émission « On en parle » sur le site de la RTS ou l'article « Notaires: demandez le tarif! », numéro 06/07-2014 du magazine « Tout compte fait », p. 8). La différence pouvant même être de plus du double entre la facture d'un notaire genevois et celle d'un notaire fribourgeois, pour la même prestation.

Les recommandations et prises de position sont disponibles sur le site du Surveillant des prix sous Thèmes > Divers > Notariat.

[Catherine Josephides Dunand, Julie Michel]

Parking pour vélos de la gare de Bâle : Le prix du ticket de remplacement est abaissé

Le propriétaire d'une bicyclette ayant perdu son ticket de stationnement (Fr. 1.- par jour) après avoir garé son vélo à la gare de Bâle s'est vu facturer, pour le remplacement du ticket perdu, un montant de Fr. 40.- par Immobilien Basel Stadt (un service du département des finances). L'annonceur s'en est plaint au Surveillant des prix. L'intervention du Surveillant des prix auprès du service compétent de Bâle-Ville a permis d'abaisser la taxe de remplacement d'un billet perdu au parking de la gare CFF de Bâle à Fr. 20.-. Le montant de Fr. 20.- a été remboursé à l'annonceur.

[Manuela Leuenberger]

3. MANIFESTATIONS / INFORMATIONS

-

Contact/questions :

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02

Beat Niederhauser, Chef de bureau, tél. 058 462 21 03

Rudolf Lanz, Responsable droit et communication, tél. 058 462 21 05